

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL

N° CS2021-26

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu les divers besoins en achats d'équipements informatiques et de licences, il est nécessaire de réajuster les crédits de dépenses du chapitre d'investissement 20.

Il est également nécessaire de basculer les crédits de l'imputation 21872 « achat de matériel de transport » à 2182 « achat matériel de transport » (véhicules) qui semble plus adaptée.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21782-020 : Matériel de transport	71 820,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	71 820,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-020 : Mobilier	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	76 820,00 €	74 820,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	76 820,00 €	76 820,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210707-CS2021_25-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
/d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Marseillaise is circular, featuring a central figure holding a torch and a scale, surrounded by the text 'Métropole Marseillaise' and 'R.F.' at the bottom.